

mobilités
NORD-OUEST

**29 mars
2022**

Forum de restitution de la concertation

COMPTE-RENDU



SMMAG

Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

Un forum pour clore la concertation

Le forum de restitution de la concertation s'est déroulé le 29 mars, de 18 h 30 à 20 h 30, dans la salle Edmond Vigne de Fontaine. Il a réuni 99 participants.

Ce compte-rendu vise à retracer les échanges entre les intervenants et les participants et non pas à apporter de nouvelles réponses (qui seront apportées via la « Foire Aux Questions » qui sera mise en ligne sur le site du SMMAG) aux questions posées. L'objectif est ainsi de permettre aux habitants n'ayant pas pu être présents de disposer d'éléments clefs de compréhension.

OBJECTIFS

- Présenter les bilans des concertations micro-PDU et transport par câble;
- Présenter les prochaines étapes et les engagements du SMMAG;
- Échanger avec les participants.

Nombre de participants

99 personnes

Élus

- **Sylvain LAVAL**, Président du SMMAG, Vice-Président de Grenoble-Alpes Métropole, Maire de Saint-Martin-le-Vinoux
- **Laurent THOVISTE**, Conseiller délégué en charge de la participation citoyenne au SMMAG et Adjoint au Maire de Fontaine
- **Franck LONGO**, Maire de Fontaine

Services présents

- Services du SMMAG et de la Ville de Fontaine
- Assistants à maîtrise d'ouvrage concertation du SMMAG (Planète Citoyenne)



L'emplacement des pylônes et stations à proximité des habitations



Un habitant de Fontaine (habitant en face de GIFI et à côté du Casino) se dit inquiet face à ce projet et s'interroge sur la localisation de la station de départ.



Réponse de Laurent Thoviste

La station de départ est à peu près au niveau du gros carrefour actuel. À l'endroit décrit, les voitures seront en grande partie détournées bien en amont. Il s'agira d'un endroit essentiellement dédié aux modes doux, à la marche, au vélo et aux transports collectifs. Au niveau de la tour de l'abbaye, l'objectif de la commune est de pacifier et de limiter considérablement les vitesses et le flux de véhicules. Par ailleurs, beaucoup d'espaces verts seront aménagés sur la future place de La Poya.



Un habitant du lotissement des Charmettes a des inquiétudes sur le tracé acté en 2015, et notamment l'emplacement du pylône au niveau de son lotissement. Il dit avoir eu connaissance de ce tracé via la présentation faite au mois d'octobre et les visioconférences de septembre lié au Micro-PDU. Un vœu a été pris en assemblée générale de l'association du lotissement et a été transmis via Monsieur le Maire, mais il n'y a pas eu de précisions. L'intervenant explique qu'il n'est pas contre le projet, mais pas satisfait du tracé proposé, et dit avoir du mal à comprendre l'absence d'alternatives.



Réponse de Laurent Thoviste

Les demandes ont été relayées auprès du SMMAG. Plusieurs alternatives ont été comparées. Au total, 5 scénarios pour ce pylône ont déjà été étudiés.



Un habitant des Charmettes s'inquiète du futur survol de son quartier par les cabines du transport par câble. Il se demande dans quelle mesure la valeur de son logement en sera impactée.



Réponse de Sylvain Laval

Certes le transport par câble passe à proximité de quelques habitations, mais l'intérêt de ce mode réside dans la faible emprise au sol. Par conséquent, la nuisance est minimisée, bien que jamais nulle. Quand certains disent que les habitations perdront de la valeur, d'autres diront l'inverse. Ainsi, les riverains de tramways sont souvent très contents de leurs situations géographiques, et leurs habitations prennent de la valeur au regard de la desserte en transport en commun. Afin de minimiser au maximum les nuisances, les pylônes ont été autant que possible éloignés des bâtiments à proximité, dans la limite des faisabilités techniques. Le tracé du projet ne peut être modifié, mais des ajustements de positionnement de pylônes sont encore possibles.

Réponse de Franck Longo

Les prix de l'immobilier vont largement augmenter et les logements prendront de la valeur avec ce projet. Le maire de Fontaine est confiant sur l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de La Poya, qui représente un vrai avantage pour sa commune. La Ville continue de travailler pour installer des surfaces commerciales attractives et un complexe de loisirs-cinéma. Concernant le tracé du câble, des options ont été travaillées pour que le pylône au niveau du lotissement des Charmettes se situe plutôt au niveau du terrain des gens du voyage. La difficulté résidait dans le besoin de respecter certaines hauteurs de pylônes ainsi que des contraintes techniques, qui doivent être prises en compte.

L'opportunité du projet de transport par câble et de son tracé



Un habitant de Fontaine explique avoir entendu une déclaration radiophonique de M. Thoviste rappelant que 90 % des personnes concertées sont favorables au projet, mais que quelques sujets jugés anecdotiques étaient à arbitrer comme le film anti-vertige. Cette affirmation l'interroge : en effet, il se demande si le sens du projet n'est pas à requestionner depuis 2015, au-delà de la concertation sur les modalités de la mise en œuvre des stations et de l'aménagement des espaces publics, car beaucoup de choses ont évolué en 7 ans, notamment en lien avec l'enjeu écologique.



Réponse de Sylvain Laval

Un projet de transport par câble demande près de 10 ans de travail, le projet de l'agglomération grenobloise est aujourd'hui bien engagé. Dans ce projet, le mode de transport choisi est encore plus pertinent aujourd'hui qu'il y a 7 ans, car les secteurs concernés sont en plein développement, notamment économique. La demande aujourd'hui est de décongestionner les villes, et le projet est en lien avec des bassins d'emplois et d'activités, donc il est pertinent pour répondre aux besoins de mobilité. Le coût peut sembler impressionnant mais il reflète la réalité de ce type de projets. Les critères qui justifient ce projet sont cohérents avec les politiques publiques menées par le SMMAG, en particulier l'objectif de réduire l'usage de la voiture individuelle.

Réponse de Franck Longo

Ce n'est pas simple de faire des choix en tant que nouveau maire sur un dossier déjà en cours. Le projet de la Place de la Poya est très vert, il est important de proposer du qualitatif parce que le cadre s'insère dans le projet des Portes du Vercors. Sur le logement, la Ville de Fontaine a pu négocier avec la Métropole pour réduire les hauteurs des immeubles. L'objectif du câble, du Pole d'Échange Multimodal de La Poya et de Portes du Vercors est de mettre en valeur notre ville, de donner de la qualité de vie. La création d'un transport par câble est en cohérence avec le cadre de vie.



Un participant est d'accord sur le fait que c'est un « beau projet », et comprend son intérêt pour Fontaine, St-Martin-le-Vinoux et la Presqu'île, mais pas pour Sassenage si ce n'est le prolongement du Chronobus.



Réponse de Sylvain Laval

Il s'agit d'un projet d'intérêt général, au global et pour les secteurs qu'il dessert. Des zones d'activité économiques et d'habitat importantes seront desservies. La question pourrait être posée pour chacune des communes même si l'intérêt général est bien entendu la somme des intérêts particuliers.

Réponse de Laurent Thoviste

Des Sassenageois habitent à toute proximité du PEM Poya. Ils auront un intérêt direct à cette station, tout comme ceux qui habitent Argentière. Les Sassenageois sont pleinement concernés par ce projet.



Un participant dit avoir suivi le projet depuis le début et tiens à féliciter les élus de l'audace du projet de transport par câble. Il invite le SMMAG et les élus à « garder le cap ».



Une participante s'étonne du fait de devoir démolir des maisons pour mettre des pylônes et se demande où en est la concertation avec des personnes qui ont des terrains. Elle a identifié dans la ville de Fontaine, en face de la rue d'Argentière, « toute une bande d'herbe où le câble pourrait passer ». Elle n'est pas contre un transport par câble mais elle est contre ce tracé. Elle se demande si le chiffre de 65 millions d'euros qui date de 2015 est le coût exact à ce jour.



Réponse de Sylvain Laval

Le coût global d'investissement du projet est établi à 64,56 M€ HT. Il comprend notamment la conception et la réalisation du transport par câble à hauteur de 54,99 M€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles d'études et de contrôle, les acquisitions foncières, les frais de maîtrise d'ouvrage et la participation à des travaux connexes (déviations de réseaux par exemple). Le coût d'investissement présenté en 2015 était estimé entre 54 et 60 M€. La différence entre ce coût et le chiffrage actuel est principalement due aux facteurs suivants (voir FAQ pour plus de précisions) :

- o Les choix issus de la concertation de 2015 ;
- o La mise à jour des prix ;
- o Les évolutions du cahier des charges souhaitées par le SMMAG.

Le processus de concertation est classique. Aucune démolition de maisons n'est prévue aujourd'hui. Le SMMAG n'expropriera personne. Ce projet de transport par câble est assez unique : il s'agit du seul projet en France et en Europe avec très peu de personnes concernées par le survol. Il peut déplaire aux personnes concernées certes mais l'impact foncier reste très faible. À cette étape du projet, il n'est plus possible de rediscuter des modalités globales du tracé.



Informations sur les suites données au projet



Un participant demande si la présentation sera transmise aux mairies pour permettre de visualiser le détail des retours de la concertation.



Réponse de Sylvain Laval

Les éléments présentés à la réunion publique vont être mis en ligne sur la plateforme web du SMMAG, notre démarche est transparente. Un bilan de concertation sera réalisé et ensuite une enquête publique va avoir lieu. Cette démarche a un périmètre large qui permet à chacun de s'exprimer suivant une obligation réglementaire. L'enquête publique viendra ainsi clôturer le processus de concertation et à l'issue de cette enquête le SMMAG et ses partenaires prendront une décision.

Le fonctionnement des cabines et des stations



Un participant représentant la commission accessibilité et l'association AFM Téléthon déclare avoir été associé mais regrette que ce partenariat n'ait pas eu lieu au moment de la rédaction d'un cahier des charges sur lequel figurait le choix de cabines de 12 places, alors que d'autres projets en France proposent des cabines plus grandes. Après un test d'accessibilité au mois de septembre 2021 sur les télécabines d'Alpes d'Huez avec le SMMAG, les cabines accessibles grâce aux sièges relevables ont été les plus appréciées pour permettre le retournement des fauteuils dans la cabine. Malheureusement, le prototype disponible lors du forum de lancement du 6 octobre 2022 présentait des sièges fixés au sol, aussi une lettre a été envoyée au SMMAG sur ce sujet. Il y est notamment demandé si un système de sièges relevables serait possible, comme c'est le cas à la Réunion. Le 7 février, l'association a examiné plusieurs dispositions dont une très bénéfique comportant 5 places d'un côté et 1 place de l'autre qui permettait une rotation. Ce modèle sera testé chez SIGMA prochainement. Il déplore que le mot « accessibilité » n'apparaisse pas sur le site internet de POMA, laissant entendre que ce n'est pas un préalable dans l'esprit de tout le monde.



Réponse de Sylvain Laval

Le SMMAG est en pleine réflexion sur ces sujets. Aucune commande de modèle n'a été arrêtée, et le dialogue avec les fabricants en lien avec les associations vient tout juste d'être enclenché. Des réponses seront apportées dans les mois qui viennent et rien ne se fera sans l'avis de la commission accessibilité. Le Président du SMMAG rappelle que le syndicat a été pionnier sur le sujet avec la mise en accessibilité des tramways grenoblois et que les efforts seront poursuivis.

Réponse des services du SMMAG

La solution du concepteur/réalisateur n'était pas fléchée dans le cahier des charges. La solution avec sièges relevables n'est techniquement pas applicable ici. À Saint Denis de la Réunion, c'est l'opérateur qui peut dans certaines conditions les relever. À Toulouse les cabines sont plus grandes, ce n'est pas la même technologie.



Une jeune participante estime qu'il s'agit d'un très beau projet et se demande à quel âge les enfants ont le droit de monter. Elle demande aussi combien cela coûtera d'énergie par an.



Réponse des services du SMMAG

Il n'y a pas d'âge minimum pour emprunter le transport par câble, il est néanmoins conseillé d'être accompagné si l'enfant a moins de 13 ans. En dessous de 4 ans, l'accès au transport par câble sera gratuit, mais il est néanmoins conseillé d'être accompagné. Concernant l'énergie, 6 millions de kWh seront consommés par an, ce qui est assez faible en comparaison des tramways. Des éléments permettront de faire un bilan carbone sur ce qui peut être économisé.

Parc-relais à Fontaine-la-Poya



Un participant s'interroge sur la pertinence d'un parking relais au PEM de la Poya.



Réponse de Laurent Thoviste

Les estimations montrent qu'une centaine de places de parc-relais sont nécessaires. Aujourd'hui, il est possible de considérer qu'il bénéficie de 1000 places puisque le parking du Géant Casino est aussi un gigantesque parc relais. La question de fond est de savoir comment rendre les transports en commun plus attractifs que la voiture individuelle.



Une participante regrette que la passerelle ne se fasse pas entre la Presqu'île et Fontaine « ce qui va obliger le cycliste à monter quelque part ». Elle insiste sur l'importance de favoriser le vélo et se demande pourquoi ne pas dans ce cas rendre les transports gratuits.



Réponse de Sylvain Laval

Ce n'est pas l'objet central du débat puisque ce n'est pas en rapport direct avec le câble. À proximité de la station Argentière, le SMMAG et la Métropole prévoient des pistes cyclables sécurisées. Des discontinuités cyclistes importantes sont à résorber sur ce secteur.

Réponse de Laurent Thoviste

Nous avons toujours maintenu cette option dans le micro-PDU (Plan de Déplacement Urbain) et des cyclistes rencontrés ont manifesté leur intérêt pour la passerelle. Par ailleurs, beaucoup de cyclistes aimeraient que le transport par câble puisse être accessible aux vélos, ce qui sera le cas. Cet élément est complémentaire au système d'intermodalité.



crédit

mobilités NORD-OUEST



Toutes les informations sur la concertation sur le site www.mobilites-nord-ouest.fr et sur le site du SMMAG!

SMMAG

Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise